

19 mars 2015

Rénover ou vendre?

Article d'un partenaire de
Protégez-Vous.ca

Par: Ordre des évaluateurs agréés du Québec , partenaire de Protégez-Vous.ca | Mise en ligne : 17 mars 2015



Photo: OEAQ

Plusieurs raisons poussent les Québécois à agrandir leur espace de vie. Entreprendre des rénovations pour une nouvelle chambre de bébé, un bureau de travail ou un logement pour les grands-parents nécessite une réflexion. Entre rénover ou vendre, votre cœur balance? Saviez-vous que le coût au pied carré d'un agrandissement est souvent plus élevé que le coût au pied carré d'une construction neuve? C'est sans compter les nombreux imprévus qui guettent le déroulement de vos prochains travaux. Lorsqu'on désire augmenter la superficie de son chez soi, il est donc essentiel de se questionner si le déménagement n'est pas une option plus avantageuse.

En effet, un agrandissement n'est pas toujours synonyme d'investissement rentable. Le taux de récupération de l'argent investi en rénovations lors de la revente de votre propriété varie en moyenne entre 10 et 70 % du coût des rénovations. Quant au déménagement, on estime à près de 25 000 \$ les pertes financières liées à un déménagement (ameublement, frais de notaire, frais de courtage, etc.)

Connaître les investissements gagnants

Avant d'entreprendre vos projets de rénovations, il est important d'évaluer le potentiel de rentabilité. Avant tout, gare aux excentricités! Plus on s'éloigne des comparables de notre quartier, plus l'investissement sera difficile à récupérer. Un des plus grands retours sur l'investissement concerne les rénovations visant à améliorer l'efficacité énergétique. De plus, il s'agit de travaux qui auront une incidence immédiate sur les coûts de chauffage et de climatisation.

Parmi les autres investissements les plus rentables, on retrouve les rénovations de cuisine et de salle de bain ainsi que les travaux de peinture. D'autres rénovations, comme l'installation d'une piscine creusée, sont quant à elles très peu rentables. Dans tous les cas, plusieurs éléments doivent être pris en compte pour évaluer la rentabilité de vos travaux.

Vous aimeriez en savoir plus? Il peut s'avérer fructueux de recourir à un évaluateur agréé avant d'entreprendre des travaux de rénovation majeurs. Une fois la valeur marchande de la propriété établie, ce professionnel sera généralement en mesure, à partir des plans, d'évaluer la pertinence des travaux en matière de rentabilité. Pour plus d'information, visitez notre site web.

Ordre des évaluateurs agréés du Québec



Notre mission :

En matière d'immobilier, il existe un professionnel dont la mission est de formuler une opinion objective sur la valeur d'un bien ou d'un droit, à une date donnée. La mission de l'Ordre des évaluateurs agréés est de protéger l'intérêt du public en garantissant la qualité des actes professionnels posés par ses 1050 membres.

Ordre des évaluateurs agréés du Québec